

Conseil syndical

21 décembre 2016 - Sézanne

Etaient présents :

Monsieur Patrice VALENTIN (Président)
Madame Dany-Cécile CARTON
Madame Marité LECOUTURIER
Monsieur Gérard AMON
Monsieur Pierre ANCELIN
Monsieur James AUTREAU
Monsieur Jean-Paul BERNIER
Monsieur Philippe BONNOTTE
Monsieur Bernard CHAMPION
Monsieur Michel DAUTEUIL
Monsieur Etienne DHUICQ
Monsieur Frédéric ESPINASSE
Monsieur Cyril LAURENT
Monsieur Bruno LEGRAND
Monsieur Jean-Louis LEROY
Monsieur Michel LIEGEOIS
Monsieur Jannick SIMONNET
Monsieur François ROBIN

Assistaient également :

Madame Danielle BERAT
Madame Annie COULON
Monsieur Jean-Paul CACCIA
Monsieur Sacha HEWAK
Monsieur Jean-Pierre LECORRE
Monsieur Claude POUZIER
Monsieur Michel TELLIER
Monsieur Benjamin de BODIN (CM Pays)
Madame Pauline CHEYERE (CM Pays)

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 27 octobre 2016
- Communications du Président
- Débat d'orientations budgétaires
- Fonctionnement du PETR
- Questions diverses

Date de convocation : 14 décembre 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 28 décembre 2016

Le présent compte-rendu relève les décisions prises lors de la réunion du conseil, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ensemble des documents et des débats relatifs à cette réunion est consultable auprès du PÉTR du Pays de Brie et Champagne.

Le procès-verbal du conseil du 27 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité. Il est consultable auprès du PÉTR du Pays de Brie et Champagne.

[DEL 2016-037]

Communications du Président :

Le Président indique qu'aucune décision rentrant dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées n'a été prise depuis le dernier Conseil syndical.

Par ailleurs, il informe le Conseil avoir donné délégation de pouvoir et de signature à Cyril LAURENT, Vice-président, pour la gestion du programme LEADER.

Débat d'orientations budgétaire :

Conformément à la législation en vigueur, le PÉTR doit tenir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Par jeu de renvoi, le PÉTR est soumis aux règles des EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant une commune de plus de 3 500 habitants. Le Débat d'Orientations Budgétaire s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaire, transmis au préalable à l'ensemble du Conseil. Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat, aux présidents des EPCI membres et sera disponible sur le site internet du PÉTR ainsi qu'à disposition du public dans les bureaux du PÉTR.

Le Conseil syndical acte à l'unanimité de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaire. [DEL 2016-038]

Fonctionnement du PÉTR :

Dans la continuité du Débat d'Orientations Budgétaires et compte-tenu des engagements pris dans le dossier de candidature LEADER du territoire, le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- De la création d'un poste de Gestionnaire LEADER, titulaire de catégorie B ou contractuel justifiant d'un diplôme de catégorie IV, pour une durée de travail hebdomadaire de 17h30. Ce recrutement devra être effectif pour la signature de la convention LEADER. [DEL 2016-039]
- De ne pas adhérer en 2017 à l'association LEADER France. En effet, le Conseil souhaite d'abord voir si le réseau rural que la Région Grand Est est en train de structurer permettra de répondre aux besoins et attentes du territoire sur la mise en œuvre de LEADER. [DEL 2016-040]
- De valider la demande de subvention dans le cadre du programme LEADER pour l'ingénierie 2017. Un montant de 49 600 € est demandé pour une dépense de 62 000 €. Les dépenses seront inscrites dans ces conditions au budget 2017. [DEL 2016-041]

Par ailleurs, le Conseil décide à l'unanimité de valider la demande de subvention dans le cadre du soutien à l'ingénierie des PAYS pour 2017. Un montant de 18 400 € est demandé pour une dépense de 46 000 €. Les dépenses seront inscrites dans ces conditions au budget 2017. [DEL 2016-042]

Patrice VALENTIN
Président du PÉTR

